

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°15-2021-078

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2021

# Sommaire

## **Préfecture du Cantal /**

15-2021-07-16-00002 - Arrêté préfectoral n°2021-0949 du 16 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Mario CHARRIERE, Directeur département des Territoires du Cantal pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3,5 et 6 du Budget de l'Etat (3 pages)

Page 3



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DCLCT/PDP

**A R R E T É n° 2021 – 0949 du 16 juillet 2021  
portant délégation de signature à Monsieur Mario CHARRIERE  
Directeur départemental des Territoires du Cantal  
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées  
aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'État**

**Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics,

**VU** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

**VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**VU** le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

**VU** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs,

**VU** le décret de Monsieur le Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Serge CASTEL, Préfet du Cantal,

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> Ministre du 30 juillet 2018 nommant Monsieur Mario CHARRIERE, Directeur Départemental des Territoires du Cantal à compter du 20 août 2018,

.../...

2 Cours Monthyon  
15 000 AURILLAC  
Tél. : 04 71 46 23 00  
Site internet : [www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

**VU** l'arrêté préfectoral n°2020-1643 du 8 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat Général Commun Départemental du Cantal,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2021-0948 du 16 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Mario CHARRIERE, Directeur départemental des Territoires du Cantal pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3 5 et 6 du budget de l'État,

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Cantal,

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Mario CHARRIERE, Directeur Départemental des Territoires du Cantal, pour l'ordonnancement des dépenses et l'exécution des recettes des crédits des programmes figurant dans le tableau ci-dessous :

Libellé du programme	N° du programme
Forêts	0149
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	0154
Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	0206
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0215
Paysages, eau et biodiversité	0113
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0135
Prévention des risques	0181
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	0217
Administration territoriale de l'État – Centre de coût « DDT »	0354
Fonds d'indemnisation des calamités agricoles	/
Fonds national pour la prévention des risques majeurs	/
Ecologie – Plan de Relance	0362

**ARTICLE 2** : Est exclue de la délégation consentie à l'article 1er, la signature des ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre aux avis défavorables du directeur régional des finances publiques, du contrôleur budgétaire régional, en matière d'engagement de dépenses.

.../...

2 Cours Monthyon  
15 000 AURILLAC  
Tél. : 04 71 46 23 00  
Site internet : [www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

**ARTICLE 3** : Les engagements juridiques qui suivent sont réservés à ma signature :

- les engagements juridiques imputés sur le titre 3 et sur le titre 6 dont le montant unitaire est supérieur à 134 000 € HT,
- les engagements juridiques imputés sur le titre 5 dont le montant unitaire est supérieur à 5 186 000 € HT,
- les avenants qui ont pour effet de porter le montant des marchés à des sommes supérieures aux limites précitées.

**ARTICLE 4** : En application des dispositions du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, Monsieur Mario CHARRIERE, Directeur Départemental des Territoires du Cantal, pourra subdéléguer à un ou plusieurs agents des services placés sous son autorité, tout ou partie de la délégation de signature qui lui est conférée.

Cette subdélégation prendra la forme d'un arrêté, signé par Monsieur Mario CHARRIERE, Directeur Départemental des Territoires du Cantal, qui devra faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2021-0948 du 16 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Mario CHARRIERE, Directeur départemental des Territoires du cantal pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3 5 et 6 du budget de l'État, qui comportait une erreur matérielle.

**ARTICLE 6** : Le Secrétaire Général de la préfecture du Cantal, le Directeur Régional des Finances Publiques et le Directeur départemental des Territoires du Cantal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

*Signé*

Serge CASTEL

2 Cours Monthyon  
15 000 AURILLAC  
Tél. : 04 71 46 23 00  
Site internet : [www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)